

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	36	36

Date de la convocation
5 décembre 2019

Numéro de la délibération
19-36

Objet de la Délibération
Réflexion sur les friches

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-sept heures et trente minutes, le Comité syndical, dûment convoqué le cinq décembre deux-mille-dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Baccon, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMONT (Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy St Liphard), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péray la Colombe).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Alain CHAMPENOIS (Villermain - suppléant), Edith CHARDON (Tavers), François COINTEPAS (Beaugency), Gérard CORGNAC (Cléry St André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Jean-François RICHARD (Binas), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Bruno VIVIER (Charsonville).

A donné pouvoir :

Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire) à Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers).

Ainsi que :

Bruno MALINVERNO (Vice-président d'Orléans Métropole), Géraldine DUVALLET (Directrice de l'agence TOPOS), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret).

Dans l'esprit de la Circulaire du 29 juillet 2019 sur l'artificialisation nette zéro, le Président propose d'initier une action sur les friches et les espaces vacants.

Cette action s'inscrit également dans les objectifs du Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat conclut avec l'ADEME et notamment l'action n° 5 « intégrer les enjeux énergie-climat dans les projets d'urbanisme ».

Le Président propose que cette action puisse se dérouler en trois temps :

1. Recenser et localiser les friches présentes sur le territoire,
2. Identifier les freins et les points de blocage empêchant leur remise en état,
3. Proposer des solutions techniques, financières et juridiques permettant la réhabilitation de ces friches.

Le Président précise que le PETR Pays Loire Beauce pourra s'attacher les services d'un bureau d'étude pour l'accompagner dans la démarche, notamment sur l'aspect « solutions techniques, financières et juridiques permettant la réhabilitation de ces friches ».

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide de :

PREFECTURE DU LOIRET

19 DEC. 2019

COURRIER 4

Charger une démarche sur les friches du territoire,

Charger, le Président de mettre en œuvre la présente délibération et autoriser à signer tout document nécessaire.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 19-12-19
Et publication ou notification
Le 19-12-19

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER